MAIRIE DE
CHATEAUNEUF-SUR-CHER
Département du Cher

REPUBLIQUE FRANCAISE

Tél : 02 48 60 63 84

DEMANDE DE RECONNAISSANCE DE L'ETAT DE CATASTROPHE NATURELLE

La commune de Châteauneuf sur Cher va réaliser, auprès des services de l'état, une demande de reconnaissance de catastrophe naturelle en raison des épisodes de canicule qui ont entrainé une sécheresse anormale des sols provoquant des mouvements de terrains et des dégradations du bâti sur l'année 2026.
Si vous avez constaté des anomalies sur vos propriétés bâties (fissures, affaissements) au cours de cette année, n'hésitez pas à informer la mairie par mail à l'adresse : accueil@chateauneufsurcher.fr en précisant les dégâts constatés avec éventuellement des photos et l'adresse des biens concernés.
Cette reconnaissance de catastrophe naturelle ne vous garantit en rien une participation aux dommages. Elle vous permet une déclaration justifiée à votre compagnie d'assurance.